

Ma retraite à l'étranger



www.lassuranceretraite.fr

Informations et services en ligne pour préparer et gérer votre retraite



www.youtube.com/lassuranceretraite



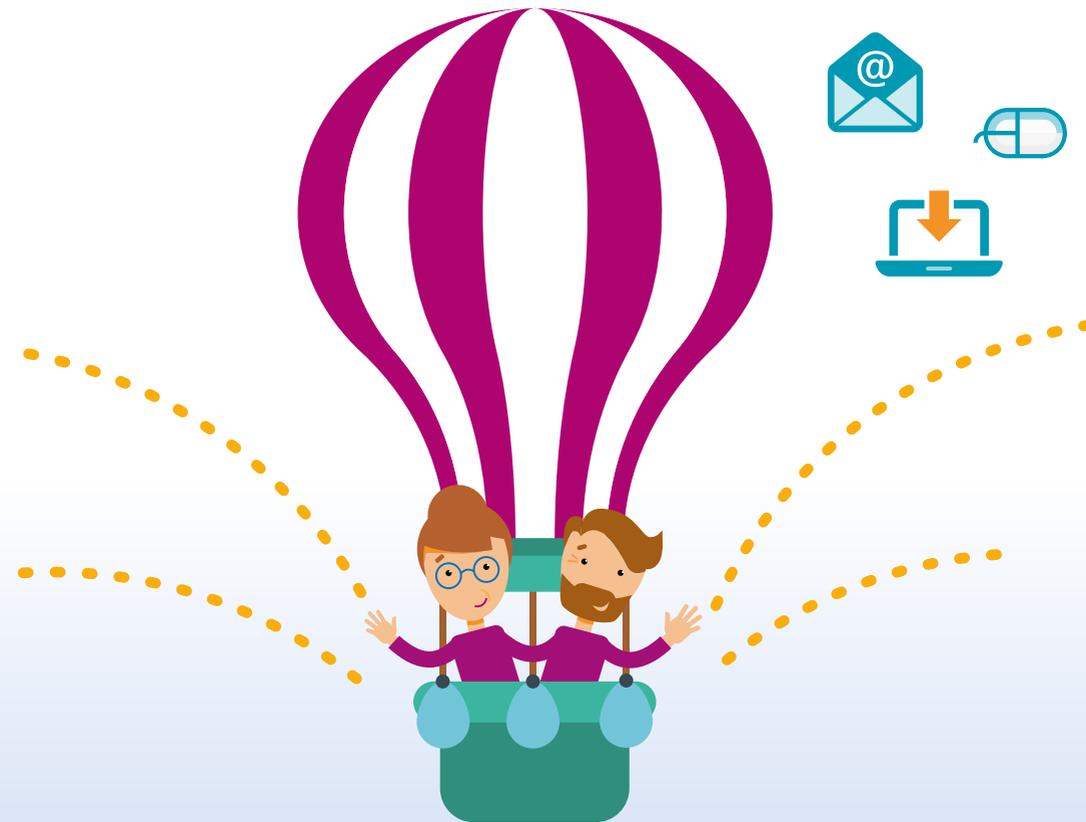
3960 Service 0,06 € / min + prix appel

De l'étranger, composez le **09 71 10 39 60**



Ensemble, les régimes de retraite simplifient vos démarches.

Ref. 352024 — 09/2019 — Réalisation : studio graphique, Chav — Illustrations : By Benoit



Transmettre mon certificat de vie

Grâce au service en ligne « Transmettre mon certificat de vie », vous n'avez plus qu'un **seul document** à remplir **pour l'ensemble de vos régimes de retraite français**, de base et complémentaire. Rendez-vous dans votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr.

SIMPLE

Vos documents sont transmis immédiatement, sans délais postaux.

PRATIQUE

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande et vous recevez un accusé de réception.

SÉCURISÉ

La connexion au service est protégée.

Comment ça marche ?

- 1 Connectez-vous à votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr, puis sélectionnez le service en ligne « Transmettre mon certificat de vie ».
- 2 Téléchargez le document.
- 3 Faites-le compléter par l'autorité locale compétente de votre pays.
- 4 Renvoyez-le via le service en ligne.
- 5 Vous recevrez une notification par mail vous confirmant que votre document a bien été réceptionné.



BON À SAVOIR

Une carte pour connaître les autorités locales compétentes pour compléter votre certificat de vie est disponible sur www.lassuranceretraite.fr, rubrique « Ma retraite à l'étranger ».

Comment joindre mes pièces justificatives en ligne ?

- Scannez ou photographiez vos documents.
- Veillez à ce que les fichiers soient nets, bien cadrés et lisibles.
- Sur votre ordinateur, créez un dossier spécifique pour retrouver facilement vos documents et renommez-les pour bien les distinguer.
- À l'étape 4 du service en ligne « Transmettre mon certificat de vie », cliquez sur le bouton « Envoyer » pour transmettre votre fichier.

Mémo démarches



Un document pour tous vos régimes de retraite

Vous recevez une notification par mail vous informant que le service « Transmettre votre certificat de vie » est disponible dans votre espace personnel. Ce service ne s'affiche qu'une fois par an.



Téléchargez-le

Connectez-vous à votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr pour télécharger votre certificat de vie. Vous avez 3 mois pour le renvoyer. Sans réponse de votre part, votre retraite sera suspendue.



Faites-le compléter

Le certificat de vie doit être complété et authentifié par une autorité locale compétente. La carte des autorités compétentes près de chez vous est sur www.lassuranceretraite.fr.



Envoyez-le

Une fois le document complété, renvoyez-le via le service en ligne « Transmettre mon certificat de vie ». Vous recevez un accusé de réception.

RETRAITE



Après traitement du document

L'Assurance retraite continue à vous verser votre retraite chaque mois.